

# Avis concernant le Compartiment JPMorgan Funds – Multi-Manager Alternatives Fund – Modification de commission

Date d'entrée en vigueur 05/11/2018

L'exemption de commission annoncée le 11/05/2018 a été confirmée par le Conseil d'administration le 13/06/2018 et la baisse de la commission a été reflétée dans le DICI et le Prospectus du Compartiment.

Ce document ne constitue pas un conseil d'investissement. Toute décision fondée sur la base des informations contenues dans ce document sera prise à l'entière discrétion du lecteur. Les analyses présentées dans ce document sont le fruit des recherches menées par J.P. Morgan Asset Management, qui a pu les utiliser à ses propres fins. Les résultats de ces recherches sont mis à disposition en tant qu'informations complémentaires et ne reflètent pas nécessairement les opinions de J.P.Morgan Asset Management. Sauf mention contraire, toutes les données chiffrées, prévisions, opinions, informations sur les tendances des marchés financiers ou techniques et stratégies d'investissement mentionnées dans le présent document sont celles de J.P. Morgan Asset Management à la date de publication du présent document. Elles sont réputées fiables à la date de rédaction. Elles peuvent être modifiées sans que vous n'en soyez avisé.

Il est à noter que la valeur d'un investissement et les revenus qui en découlent peuvent évoluer en fonction des conditions de marché et des conventions fiscales et les investisseurs ne sont pas assurés de recouvrer l'intégralité du montant investi. L'évolution des taux de change peut avoir un effet négatif sur la valeur, le prix ou les revenus d'un ou plusieurs produit(s) ou des investissements étrangers sous-jacents. La performance et les rendements passés ne préjugent pas forcément des résultats futurs. Aucune certitude n'existe quant à la réalisation des prévisions. Bien que l'intention soit d'atteindre les objectifs d'investissement du ou des produit(s) choisi(s), il ne peut être garanti que ces objectifs seront effectivement atteints.

J.P. Morgan Asset Management est le nom commercial de la division de gestion d'actifs de JPMorgan Chase & Co. et son réseau mondial d'affiliés. Veuillez noter que si vous contactez J.P. Morgan Asset Management par téléphone, vos conversations sont susceptibles d'être enregistrées et contrôlées à des fins juridiques, de sécurité et de formation. Les informations et les données que vous communiquerez ponctuellement seront collectées, stockées et traitées par J.P. Morgan Asset Management dans le respect de la Politique de confidentialité (EMOA).

Certains produits peuvent être interdits dans votre juridiction ou leur commercialisation soumise à restrictions. Il est dès lors de la responsabilité de chaque lecteur d'observer scrupuleusement les lois et réglementations de la juridiction concernée. Avant toute décision d'investissement, il incombe aux investisseurs de s'informer des conséquences potentielles d'un investissement dans le ou les produit(s) concerné(s) sur le plan juridique, réglementaire et fiscal. Les actions ou autres intérêts ne peuvent être, directement ou indirectement, offerts à ou achetés par un ressortissant américain.

Avant toutes transactions, notamment souscription, rachat, transfert, arbitrage, il est absolument nécessaire pour l'investisseur de prendre connaissance du document d'informations clés pour l'investisseur et du plus récent prospectus complet. Une copie du prospectus, traduit en français, du document d'informations clés pour l'investisseur et des derniers rapports périodiques des SICAVs de droit luxembourgeois, traduits en français et néerlandais, sont disponibles gratuitement auprès de l'intermédiaire chargé du service financier en Belgique: JPMorgan Chase Bank N.A., Brussels branch, 1, boulevard du Roi Albert II à B1210 Bruxelles, ou auprès de JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l., EBBC, 6 route de Trèves à L2633 Senningerberg, Luxembourg. Le prospectus contient les informations nécessaires aux frais et détails liés à l'investissement.

Le JPMorgan Funds – Multi-Manager Alternatives Fund est un compartiment de la SICAV de droit luxembourgeois JPMorgan Funds. Toutes les opinions exprimées sont celles de J.P. Morgan Asset Management en juillet 2017 et sont sujettes à modifications. Le montant minimum d'investissement est de 35.000 USD ou équivalent. Le taux de la taxe sur les opérations de bourse prélevée à l'occasion du rachat d'actions de capitalisation est de 1,32% (plafonnée à un montant maximum de 4.000 euros par opération). Le taux du précompte mobilier applicable aux dividendes venant des actions de distribution est égal à 30%. Le taux du précompte mobilier belge applicable aux intérêts compris dans le prix de rachat d'actions de fonds de capitalisation et de fonds de distribution investissant plus de 25% de leurs actifs en créances de toute nature est égal à 30%. Depuis le 1er janvier 2008, ce régime fiscal est resté d'application, mais le précompte mobilier belge est calculé sur les revenus qui proviennent, sous forme d'intérêts, de plus-values ou de moins-values, du rendement d'actifs investis dans de telles créances. Pour de plus amples informations sur les frais, nous vous invitons à consulter le prospectus ou à prendre contact avec votre conseiller financier habituel. La SICAV a désigné JPMorgan Chase Bank N.A., succursale de Bruxelles, 1 Boulevard du roi Albert II, 1210 Bruxelles en qualité d'intermédiaire chargé du service financier en Belgique.

Les valeurs nettes d'inventaire sont disponibles sur le site de la Beama [www.beama.be](http://www.beama.be) et sur le site [www.jpmorganassetmanagement.be](http://www.jpmorganassetmanagement.be) ainsi qu'auprès de l'intermédiaire chargé du service financier en Belgique : JPMorgan Chase Bank N.A., succursale de Bruxelles, 1 Boulevard du roi Albert II, 1210 Bruxelles. La valeur nette d'inventaire de certaines classes d'actions est publiée dans les journaux L'Echo et De Tijd.

**Publié par JPMorgan Asset Management (Europe) Société à responsabilité**

**LV-JPM51597 | BEFR | 11/18**